



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 30 JUIN 2014 – 20H30
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Nicole JOUGLAR. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Philippe DEL MARCO. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Dominique DEL MARCO. Bernard DIANA. Claude RENARD. Michel BAQUE. Denys BORDES. Jean-Marc NICOLAS. Ghislain DANGAS. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Jean-Louis BOUSIGNAC. Claude BUSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Marie-Claude KAKIEL. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Yannick BREIL. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

Etaient absents, excusés ou non représentés :

Alain GAUSSENS. René THAU.

Ont donné procuration :

René GIAVARINI à Climène BRINGAY

Participaient également :

Madame Karine REY, Trésorière.
Madame Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG.
Madame Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG.
Madame Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG.
Monsieur Alex AVENSAC, Responsable voirie CCLTG.
Madame Diane AOUEILLE, Animatrice économique CCLTG
Madame Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- Aides financières apportées à la Commune de Beaumont.
- Emprunt 300 000 €.
- Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA) :
Validation du plan de financement et lancement de la phase 3.
- Indemnité régisseur municipal.
- Participation propriétaires OPAH.
- Signature du Contrat local de la Santé.
- Signature de la convention pour le portage de repas.
- Renouvellement de la Commission intercommunale des impôts.
- Marchés transport à la demande, tracteur-épareuse, local technique.
- Autorisation au Président de signer les MAPA.
- Délégation au bureau pour la réalisation des emprunts.
- Avenant convention Adefpat (prolongation de 1 an) : cotisation 2014.
- Encaissement chèque GROUPAMA.
- Questions diverses.

Ouverture de séance à 20h30

Secrétaire de séance : Monsieur Odé GUIRBAL



1°) Compensation financière pour la commune de Beaumont

Rappel :

La commune de Beaumont demande une participation financière à la Communauté de Communes pour compenser l'impact financier depuis la création de la Communauté de Communes.

A la suite des différentes rencontres entre les élus de Beaumont et la Communauté de Communes, Monsieur le Président explique que la commission Finances et Personnel a validé à l'unanimité (sans la présence des élus de Beaumont) les propositions suivantes :

Redevances paris hippiques :

L'article 85 de la loi de finances 2013 a modifié le bénéficiaire de la redevance des paris hippiques. A compter de 2014, ce n'est plus la Commune de Beaumont mais la Communauté de Communes qui perçoit cette redevance : 56 712.37 € pour 2014.

La commission finances et personnel propose de restituer cette redevance par le biais d'une convention signée annuellement.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La commission finances et personnel propose d'apporter une aide à la Commune de Beaumont par le biais du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Compte tenu des pertes fiscales subies par la Commune de Beaumont (197 000 €) lors du passage en Communauté de Communes en 1998, l'aide accordée serait de 50 % de l'impact financier de 1998, date de constitution de l'intercommunalité.

Afin de préserver l'équité du territoire, il en serait de même pour les Communes ayant également subi une perte.

Il serait donc attribué :

Beaumont : 100 000 €

Lavit : 20 000 €

Gramont : 1 730 € Marsac : 1 780 € Poupas : 810 €

La commission propose d'opter pour la répartition dérogatoire libre du FPIC. (document joint à la convocation).

Monsieur le Président précise que la délibération du Conseil Communautaire devra être adoptée à l'unanimité.

PIJ et école de musique : la commission finances souhaite que les commissions concernées étudient une éventuelle aide à apporter ou prise de compétence.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire de Beaumont.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE précise que les délégués de la commune de Beaumont ne voteront pas cette proposition.

En effet, la commune de Beaumont demande une compensation financière à hauteur de 150 000 €, le reversement de la redevance paris hippiques et une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 40 % pour la réalisation du LAEP (Lieu Accueil Enfant Parent) à Beaumont.

Monsieur le Président rajoute que seules les propositions prises à l'unanimité par la commission Finances et Personnel seront soumises au vote. En conséquence, la demande de la commune de Beaumont ne peut pas être votée ce soir. La Commission Finances et Personnel doit à nouveau se réunir.

Suite à cette fin de non-recevoir, les élus de Beaumont (sauf Mr BERGAMASCO et Mme CAPELLE) quittent la séance du conseil communautaire à 21h15.

Un débat s'instaure entre les délégués présents.

Monsieur le Président présente une rétrospective des actions engagées par la Communauté de Communes en faveur de Beaumont.



Il informe les délégués que si la Communauté de Communes accepte la proposition de Beaumont, il faudra également réajuster le montant du FPIC aux communes ayant subi une perte (Lavit, Gramont, Marsac et Poupas). Cette compensation financière sera versée annuellement.

Monsieur le Président revient sur la proposition de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, maire de Belbèze. En effet, il suggère que chaque commune de la Communauté de Communes accepte de restituer le montant du FPIC.

Cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein du conseil.

Monsieur le Président propose de réunir la commission Finances et Personnel afin d'étudier la demande de la commune de Beaumont. Il clôture ce débat à 22h20 et aborde les autres questions à l'ordre du jour.

2°) Emprunt de 300 000 € sur 5 années pour les travaux de voirie

Trois organismes bancaires ont été sollicités. Le Conseil Communautaire qui n'a pas donné délégation au bureau pour procéder à la réalisation des emprunts, doit se prononcer. (délégation sollicitée lors de cette séance).

Délibération : vote unanimité

3°) Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat (ORCA) : validation du plan de financement et lancement de la phase 3

La Communauté de Communes a lancé depuis 2008 une vaste opération de restructuration du commerce et de l'artisanat (ORCA) sur son territoire. En partenariat avec l'association des commerçants et artisans de la Lomagne Tarn et Garonnaise «Vis Ta Lomagne, l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires et les communes de Beaumont et Lavit, la Communauté de Communes souhaite poursuivre sa troisième phase du programme.

Pour répondre aux enjeux de l'appareil commercial du territoire, un plan d'actions envisage alors un programme opérationnel étalé en 3 phases sur la période 2007-2015 :

Phase 1 : août 2008-décembre 2010 : budget de 210 000 €

Phase 2 : avril 2011-septembre 2013 : budget de 196 000 €

Phase 3 : 2014-2015 : budget de 155 500 €

L'évaluation de la phase 2 de l'ORCA reflète un bilan très satisfaisant. Les partenaires financiers se sont prononcés favorablement pour poursuivre la dynamique enclenchée dans le cadre d'une phase 3.

Délibération : vote unanimité

4°) Indemnité régisseur municipal

Attribution d'indemnités pour le budget de la Communauté de Communes et les budgets annexes.

Le Conseil Communautaire peut décider

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux pouvant aller à 100 % par an
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Karine REY
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Délibération : vote unanimité



5°) Participations propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH

Nom du propriétaire	Adresse du logement		MONTANT SUBVENTION NE	SUBV. ANAH	SUBV. FART ASE	Montant participation CCLTG	TOTAL SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS							
							0.00 €
TOTAUX							0.00 €
PROPRIETAIRES BAILLEURS							
SCI LES FLAMBOYAN	13 rue de la République 82120 LAVIT	L g t 1	47 861.00 €	16 751.35 €	2 000.00 €	4 786 €	23 537.35 €
SCI L'OUSTAL	53 rue Porte Nord 82500 BEAUMONT	L g t 1	43 999.28 €	10 999.82 €	2 000.00 €	4 399 €	17 398.82 €
TOTAUX				27 751.17 €	4 000.00 €	9 185 €	40 936.17 €

Délibération : vote unanimité

6°) Signature du Contrat Local de la Santé

La Communauté de Communes sera co-signataire en juillet d'un Contrat Local de Santé de la Lomagne Tarn et Garonnaise avec le Conseil Général, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et les communes de Lavit et de Beaumont. L'objectif est de répondre aux problématiques de santé repérées sur notre territoire identifié comme porteur de besoins prioritaires de santé par rapport aux inégalités de santé (population vieillissante, faible niveau d'études chez les 20-29 ans, chômage élevé des 16-24 ans et situations de précarité financière plus fréquentes que dans le reste du département).

5 axes stratégiques ont été identifiés visant la réduction des inégalités sociales de santé et l'amélioration de la santé des habitants de la Lomagne :

Axe 1 : Améliorer l'offre de soins de proximité et veiller à son accessibilité

Axe 2 : Préserver l'autonomie des personnes âgées

Axe 3 : Permettre l'accès aux soins de droit commun des personnes en situation de handicap.

Axe 4 : Renforcer la prévention notamment en direction des enfants et des jeunes

Axe 5 : Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et limiter les conséquences des facteurs environnementaux sur la santé des populations.

Le Contrat Local de santé (actions à décliner sur 3 ans) est créateur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée en réponse à des besoins identifiés en termes d'inégalités sociales de santé.

Délibération : vote unanimité

7°) Signature de la convention pour le portage de repas à domicile avec l'EHPAD Public (subvention CCLTG 14 000 €) :

La Communauté de Communes ayant pour compétence le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées et ne pouvant assurer directement la fabrication et le portage des repas, a sollicité l'EHPAD Public afin que cette dernière assure la prestation de service correspondante.



Une convention relative à la prestation de service avec l'EHPAD Public de Beaumont est à signer pour assurer le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées.

Délibération : vote unanimité

8°) Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Constitution d'une liste comportant 20 noms pour les titulaires et 20 noms pour les suppléants.

propositions de membres titulaires de la commission intercommunale des impôts directs

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom, Prénom	adresse	profession	catégorie ⁽¹⁾
1	DUPONT Jean-Louis	13 avenue Albert SOULIES 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
2	FALGAYRAS Marie-Rose	82120 ASQUES	Retraitée	TH, TFB
3	DEPRINCE Jean-Luc	Dugères 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
4	GUIRBAL Odé	Haumont 82500 ESPARSAC	Retraité	TH, TFB, TFNB
5	GIAVARINI René	Escudès 82500 SERIGNAC	Retraité	TH, TFB, TFNB
6	CARETTE Marie-Christine	Avenue Camille Bégué 82500 LARRAZET	Fonctionnaire	TH, TFB
7	PRADINES Patrick	Monplaisir 82120 MAUMUSSON	Technicien	TH, TFB
8	BORDES Denys	Ribère 82120 GRAMONT	Retraité	TH, TFB, TFNB
9	TONIN Philippe	19 rue de l'industrie 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Chef d'entreprise	TH, TFB, CFE
10	LOPEZ Salvador	Le Bourg 82120 GENSAC	Chef d'entreprise	TH, TFB, CFE
11	BERGAMASCO Alain	1008 avenue Aquitaine 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Retraité	TH, TFB
12	FALGAYRAS Alain	82120 ASQUES	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
13	FAURE Gérard	Mestre Arnaude 82500 CUMONT	Retraité	TH, TFB, TFNB
14	CARRERE Alain	Envidalot 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
15	DELBREIL Michel	Les Bonzons 82500 VIGUERON	Agriculteur	TH, TFB, TFNB

⁽¹⁾ les propositions de commissaires doivent être regroupées selon la catégorie de contribuables qu'ils sont appelés à représenter (TH, TFB, TFNB et CFE), même si la commission ne serait compétente, en vertu des textes actuels, que pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels...



16	LAPORTE Julien	Brunet 82120 PUYGAILLARD DE LOMAGNE	Retraité	TH, TFB, TFNB
17	ISSANCHOU Jean-Luc	Las Pèces 82500 BELBESE	Retraité	TH, TFB
18	LATAPIE Gérard	Pouchot 82500 ESCAZEUX	Agriculteur	TH, TFB, TFNB

Personnes non domiciliées dans le périmètre de la communauté

19	CLAVET Jean-Louis	82210 SAINT-ARROUMEX	Retraité	CFE, TFB
20	BEQUIE Jean-Louis	1 avenue Haroum TAZIEFF 76600 BUSSUY ST GEORGES	Retraité	TH, TFNB

propositions de membres suppléants de la commission intercommunale des impôts directs

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom et prénom	adresse	profession	catégorie ⁽¹⁾
1	CAPELLE Danielle	31 rue de la Glacière 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Retraité	TH, TFB
2	DAYREM Max	La Borde 82500 MAUBEC	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
3	MAILFERT Christian	31 rue Pierre Fermat 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Retraité	TH, TFB
4	DUILHE Geneviève	Bayrou 82120 ST JEAN DU BOUZET	Agricultrice	TH, TFB, TBNB
5	LEFEBVRE J-Michel	Pré long 82500 LE CAUSE	Retraité	TH, TFB, TFNB
6	BRINGAY Climène	Tourelh 82500 SERIGNAC	Agricultrice	TH, TFB, TFNB
7	BAQUE Michel	Payroule 82500 GOAS	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
8	NICOLAS J-Marc	Bel air 82120 LACHAPELLE	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
9	DANGAS Ghislain	Darré le Barry sud 82500 LARRAZET	Architecte	TH, TFB, CFE
10	DEL MARCO Dominique	Pegastou 82120 GENSAC	Agriculteur	TH, TFB, TFNB
11	RENARD Claude	Dominjone 82500 GLATENS	Agriculteur	TH, TFB
12	SEIGNERON Maurice	25 rue Porte Nord 82500 BEAUMONT	Retraité	TH, TFB
13	AUZERIC André	Rousset 82120 MARSAC	Retraité	TH, TFB, TFNB
14	MEILHAN Yves	82120 GENSAC	Agent PTT	TH, TFB

⁽¹⁾ les propositions de commissaires doivent être regroupées selon la catégorie de contribuables qu'ils sont appelés à représenter (TH, TFB, TFNB et CFE), même si la commission ne serait compétente, en vertu des textes actuels, que pour le locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels...



15	SALOMON Bernard	Jean Sernin 82120 MONTGAILLARD	Architecte	TH, TFB
16	JOUGLAR Nicole	31 rue de la Font 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Retraitée	TH, TFB
17	BARRA Delphine	82120 LAVIT DE LOMAGNE	Documentaliste	TH, TFB
18	DIANA Bernard	La garenne 82500 GIMAT	Fonctionnaire	TH, TFB, TFNB

Personnes non domiciliées dans le périmètre de la communauté

19	BORDES Stéphanie	13 avenue de Gascogne 32380 ST CLAR	Salarié	
20	DELAGE Hélène	47220 CAUDECOSTE	Professeur des écoles	TFNB

9°) Marché transport à la demande

Le conseil Général, dans le cadre d'un avenant du 24 mars 2014, a prorogé la convention de délégation de compétence pour le transport à la demande jusqu'au 31/12/2014 et demandé que les marchés liés à ces prestations soient arrêtés à cette date. Or ces marchés en cours arrivent à échéance le 30 juin 2014. En raison de ces circonstances imprévues, le Président propose d'établir conformément à l'article 35-II du code des marchés publics, un marché complémentaire pour chacun des lots afin de pouvoir maintenir le service du 01/07 au 31/12/2014 sans inconvénient économique majeur pour la CCLTG.

Le Conseil Communautaire peut autoriser le Président, à établir, négocier et notifier les marchés complémentaires dans le cadre d'une procédure adaptée pour chacun des lots pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2014 et pour des montants n'excédant pas 50% des montants des marchés de base.

Délibération : vote unanimité

10°) Marché tracteur-épareuse, local technique

Conformément au vote des crédits au BP 2014, le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à lancer les procédures.

Délibération : vote unanimité

11°) Autorisation donnée au Président de signer les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) (cf document AMF)

Le Conseil Communautaire donne délégation de pouvoir et de signature pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération : vote unanimité



12°) Délégation au bureau de la Communauté de la Communauté de Communes (le Président et les 9 vice-Présidents) pour la réalisation d'emprunts contractés ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, peut donner délégation aux membres du bureau pour procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer, à cet effet, les actes nécessaires et peut autoriser le Président à signer les contrats à intervenir pour régler les conditions des prêts.

Délibération : vote unanimité

13°) Avenant convention ADEFPAT (prolongation d'un an) : cotisation 2014

Délibération : vote unanimité

Monsieur le Président propose de demander à Monsieur Christian MAILFERT s'il souhaite candidater à nouveau.

14°) Autorisation donnée au Président d'encaisser un chèque de GROUPAMA assurances d'un montant de 2 880 € :

Suite à un sinistre créé par un automobiliste sur un garde-corps à Vigueron, sa compagnie GROUPAMA propose un dédommagement de 2 880 €. Le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à encaisser ce montant.

Délibération : vote unanimité

15°) Désignation des délégués à la commission de Délégation de Service Public

Il est nécessaire de reprendre cette délibération car elle a été refusée par les services du contrôle de légalité de la Préfecture.

Délibération : vote unanimité

Question diverses

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude BUSSO, Maire de Marignac qui explique que l'entreprise Royal Saveur implantée depuis le 1^{er} juin 1999 sur la commune de Marignac emploie environ 50 personnes et génère environ 20 millions d'euros de chiffre d'affaire.

En contrepartie, il demande le non versement au profit de la Communauté de Communes des attributions de compensation d'un montant d'environ de 6 000 euros par an.

Monsieur le Président répond que cette proposition sera étudiée en commission Finances et Personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Monsieur le Président propose aux délégués de prendre le verre de l'amitié.

**Le Président
F. GARRIGUES**